



Direction Générale des Services Techniques
Direction de l'Accessibilité de la Gestion des Risques
et de l'Urbanisme
Direzzioni ginirali di i Servizi Tecnichi
Direzzioni di l'accessibilità, di a gistioni di i risichi
è di l'urbanismu
☎ 04.95.51.52.58

Madame la Préfète de Corse du Sud
Palais Lantivy
Cours Napoléon
20000 AJACCIO

Objet : modification n°1 du PLU

Madame la Préfète,

Par courrier daté du 12 juin 2018, vous m'avez transmis vos observations dans le cadre de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Je vous confirme que le document intitulé « plan de zonage du PLU en vigueur » comporte une erreur matérielle et qu'il ne correspond en effet pas à celui adopté en 2013. La rectification interviendra en conséquence.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



P/Le maire et par délégation,
L'Adjointe Déléguée à l'Urbanisme,
au Logement et à l'Aménagement urbain

Madame Nicole OTTAVY